



### Aux familles d'accueil et aux intervenants en protection de l'enfant

**Lorsqu'un enfant doit être placé auprès d'une famille d'accueil, le lien entre le parent et son enfant est maintenu si la situation le permet.**

**Différents types de visites sont aménagées pour les cas où la sécurité physique et/ou psychique de l'enfant n'est pas assurée, d'où le recours à la présence d'un tiers qui aura, selon le type de visite, un rôle particulier.**

#### Visite libre

Il s'agit des visites les moins encadrées, soit des cas où l'enfant n'est pas en danger dans son développement lors des visites avec le ou les parents.

Le lieu de visite est libre. Le lieu d'échange est fixé par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou par l'intervenant en protection de l'enfant (IPE). Il se trouve dans un lieu facile d'accès pour le parent visiteur ainsi que pour la famille d'accueil. Dans la mesure du possible il doit être neutre pour chacune des parties (parents visiteurs, parents d'accueil et enfants). En principe le parent ne vient pas chercher son enfant dans la famille d'accueil.

Si, au moment de l'échange, le parent visiteur semble être sous l'emprise de substance ou a plus de 30 minutes de retard, il est prévu que la visite est annulée, et la famille d'accueil informe l'intervenant en protection de l'enfant.

#### Visite surveillée

Les visites surveillées se déroulent au **Point Rencontre** à Sion, qui offre un espace sécurisé dans lequel le maintien du cadre est assuré par des personnes qualifiées (éducateur, psychologue, travailleur social). Le but est d'offrir une possibilité de maintien des liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne vit pas. Seuls sont présents l'enfant et la (les) personne(s) titulaire(s) du droit de visite.

Ce type de visite est préconisé pour toute situation où le maintien de la relation parent-enfant est interrompu ou difficile. Elles sont organisées pour un temps donné et transitoire (entre 1 heure et 3 heures un samedi sur deux).

Lorsque l'enfant est amené par la famille d'accueil, un dispositif est prévu afin que la famille d'accueil ne rencontre pas la (les) personne(s) titulaire(s) du droit de visite.

#### Visite accompagnée

Durant les visites accompagnées l'enfant et son parent sont encadrés par un professionnel, psychologue ou éducateur.

Les visites accompagnées sont mises en place pour des parents qui souffrent de diverses problématiques et un enfant qui présente des difficultés individuelles ainsi que lors d'une relation compliquée entre lui et son (ses) parent(s).

Le but est de maintenir un cadre sécurisant et protecteur lors du droit de visite par la présence constante du professionnel accompagnant.

Un contrat avec des objectifs est élaboré entre l'intervenant en protection de l'enfant, le(s) parent(s) et l'accompagnant.

Les visites se font en général à l'extérieur. L'activité est décidée entre enfant(s) et parent(s) en fonction de ce qui a été convenu.

Les objectifs sont :

- Garantir un cadre sécurisant et protecteur ;
- Permettre et apprendre à l'enfant à vivre avec les spécificités et limites de son parent ;
- Soutenir enfant(s) et parent(s) dans leur(s) relation(s) ;
- Stimuler les compétences parentales.

#### Visite médiatisée

Les visites médiatisées consistent en des rencontres entre l'enfant et le(s) parent(s) dans un cadre institutionnel en présence de tierces personnes qui sont des professionnels impliqués de manière régulière et stable dans la rencontre et devant assurer principalement la sécurité psychique et affective de l'enfant. Les intervenants sont toujours les mêmes et ils font un travail de médiatisation, et non de médiation, qui doit exister du début à la fin de la rencontre (et faire attention aux paroles dans le couloir et entre deux portes).

Le premier professionnel est une personne référente pour l'enfant, avec laquelle il développe une relation fiable et résistante. Il est un appui pour l'enfant pour qui la rencontre est souvent angoissante. La visite est préparée entre l'enfant et la personne de confiance.

Le second professionnel est un psychologue ou un pédopsychiatre, si possible expérimenté. Son rôle est de :

- Tenir le cadre (ce rôle ne peut être tenu par la personne de référence car l'enfant se sentirait tiraillé entre les deux attachements) ;
- Etre une personne « méta » (externe) dans la relation entre l'enfant, le référent et le parent ;
- Etre attentif aux discours des parents pour le compléter et l'expliquer à l'enfant ou le stopper si le(s) parent(s) est (sont) inadéquat(s).

La fonction des visites médiatisées n'est pas de rétablir la relation parent(s)-enfant ni de préparer un retour de l'enfant à domicile. Le but est de protéger l'enfant et de développer sa confiance dans les adultes qui le protègent tout en maintenant le lien avec ses parents.

### Le secteur en chiffres

Depuis le début de l'année 2016, **31 demandes** d'accueil ont été adressées au secteur Familles d'accueil. Une demande peut valoir pour un ou plusieurs enfants, et le total d'enfants concernés s'élève à **47**. Toutes ces demandes n'ont pas abouti, d'autres solutions que le placement ayant finalement été trouvées. Il n'en demeure pas moins que **32 enfants** ont été accueillis en famille d'accueil.

#### Par type d'accueil pour les 32 enfants accueillis :

Standard	10
Entourage	2
Urgence	16
Relais	4

#### Par sexe :

Filles	21
Garçons	11

#### ... et par âge des enfants

0-3 ans	7
4-7 ans	6
8-11 ans	8
12-15 ans	9
16-18 ans	2

## Petits rappels

N'oubliez pas que les enfants accueillis doivent être déclarés à l'assurance RC de la famille d'accueil.

En cas d'incident, le sinistre devra être annoncé :

1. A l'assurance du parent biologique.
2. Si l'assurance n'accepte pas de prendre en charge le sinistre, il sera annoncé à l'assurance de la famille d'accueil.
3. Si aucune des deux assurances n'accepte de le prendre en charge, le sinistre sera annoncé à l'assurance RC de l'Etat du Valais.

### Dates à retenir

*Séances d'informations  
à l'intention des personnes  
intéressées à devenir famille  
d'accueil*

*le jeudi 8 septembre à Sion*

*le jeudi 6 octobre à Sion*



Le **nouveau comité de l'AFAVs** et son président **Alexandre Caniglia** invitent toutes les familles d'accueil qui le souhaitent à un « café-discussion ».

Afin de laisser la possibilité à tous ceux qui le souhaitent d'y participer, deux rencontres ont été fixées :

- le **mercredi 8 juin, de 15 h à 16 h 30**, avec les enfants, au restauroute Relais du Saint-Bernard de Martigny, où il y a une aire de jeux extérieure et intérieure, ce qui permet de maintenir la rencontre par tous les temps.
- le **jeudi 9 juin de 19 h 30 à 21 h**, à la salle du Vampire à Martigny.

Le but de cette première rencontre est d'établir des liens entre les familles d'accueil, de pouvoir échanger autour de leur vécu familial particulier, et de recueillir leurs désirs, besoins, etc. de façon conviviale, afin de diriger nos actions dans l'année à venir.

Afin de faciliter l'organisation logistique, merci de bien vouloir annoncer votre présence

- par e-mail à : [info@afavs.ch](mailto:info@afavs.ch)
- ou par téléphone/SMS au : 079 300 62 54

**Cette invitation s'adresse à toute famille d'accueil intéressée, membre ou non de l'association.**

« Les enfants sont des énigmes lumineuses. » Daniel Pennac

Le site internet a été mis à jour et le sera régulièrement dorénavant, n'hésitez pas à le consulter pour connaître les dernières nouveautés !

<https://www.vs.ch/web/scj/famillesdaccueil>

### Suggestion de lecture

*L'accueil familial côté cour, côté jardin* de Corinne Verdu



### Des questions ?

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec l'une des professionnelles du secteur Familles d'accueil !

En cas de besoin, nous nous déplaçons également à domicile pour un entretien conseil.

En cas d'indisponibilité de notre part, laissez-nous un message (vocal ou mail) ou contactez le secrétariat au 027 606 48 40.

Nous prendrons contact avec vous dès que possible.

#### **Caroline Maytain**

027 606 48 12  
[caroline.maytain@admin.vs.ch](mailto:caroline.maytain@admin.vs.ch)  
(mardi, jeudi et vendredi)

#### **Lambiel Nancy**

027 606 48 13  
[nancy.lambiel@admin.vs.ch](mailto:nancy.lambiel@admin.vs.ch)  
(lundi, mardi, jeudi et vendredi)

### Recrutement

Vous connaissez des personnes intéressées à devenir famille d'accueil ?

N'hésitez pas à leur faire part de votre expérience et à les inviter à prendre contact avec nous !

### Des questions ?

Une thématique vous intéresse ?  
N'hésitez pas à nous faire part de vos demandes, nous pourrions les reprendre dans la prochaine newsletter !